



QUAI DU RHÔNE: AMÉLIORATION DE LA VITESSE DES TRAMS ET DES BUS

LOI POUR UNE MOBILITÉ COHÉRENTE ET ÉQUILIBRÉE

DÉPARTEMENT DES INFRASTRUCTURES

NOVEMBRE 2018



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

POST TENEBRAS LUX

QUAI DU RHÔNE: AMÉLIORATION DE LA VITESSE DES TRAMS ET DES BUS

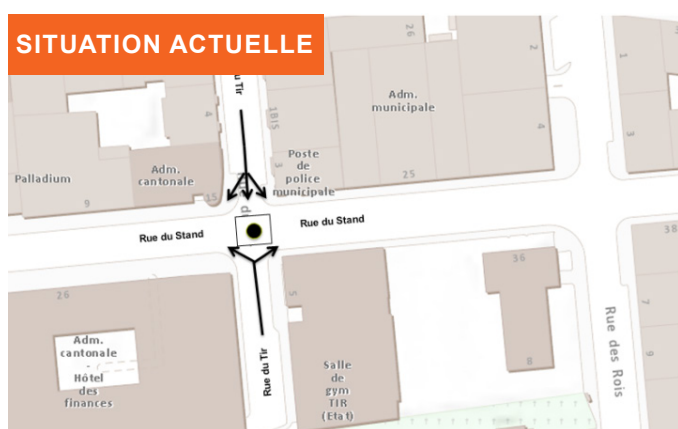
CONTEXTE

Le temps de parcours des lignes 14 et D, entre **les arrêts Stand et Jonction**, peut parfois doubler, voire tripler en fonction des conditions de circulation. A l'heure de pointe du soir, les charges de trafic automobile varient actuellement entre 240 et 290 véhicules/heure sur ce tronçon. Certains trams ou bus peuvent mettre jusqu'à **18 minutes** pour faire ce trajet. En raison des gabarits de l'espace routier à disposition, les lignes TPG ne bénéficient d'aucun aménagement spécifique, telles que des voies réservées.

DESCRIPTIF DE LA MESURE

Pour améliorer la progression des lignes TPG sur ce secteur, le mouvement de tourner-à-droite de la rue du Tir en provenance de la rue de la Coulouvronnière ainsi que le tourner-à-gauche depuis la sortie du parking des Finances en direction du quai du Rhône seront interdits.

Ce nouveau schéma de circulation est testé pour une durée max. d'une année, dès le 3 décembre 2018.



LOI POUR UNE MOBILITÉ COHÉRENTE ET ÉQUILIBRÉE (LMCE)

Issue d'un large consensus politique, la LMCE a été soumise en votation le 5 juin 2016. Elle a été plébiscitée par près de 68% de la population et sa mise en œuvre est en cours.

PRIORISATION DIFFÉRENCIÉE DES MODES DE TRANSPORTS

Dans l'hyper-centre et les centres urbains, les mobilités douces (piétons et vélos) et les transports publics doivent être prioritaires. Le trafic individuel motorisé est réorganisé et fluidifié grâce à la réalisation d'une moyenne ceinture qui contourne le centre et permet d'accéder aux différents secteurs et quartiers du cœur de l'agglomération. Des voies pénétrantes multimodales assurent une liaison efficace et performante pour l'ensemble des moyens de transport entre la périphérie du canton et la moyenne ceinture. Un U-lacustre prioritaire permet aux automobiles et aux vélos de circuler de manière plus fluide entre les deux rives du lac.

POUR EN SAVOIR PLUS

Visionnez les vidéos explicatives et découvrez les mesures prévues pour mettre en œuvre la LMCE dans un dossier complet sur: www.ge.ch/lc/lmce



GE-TRANSPORTS À VOTRE SERVICE

Votre point d'information et d'échanges sur les questions de mobilité à Genève

INFO MOBILITÉ

Recevez les avis de travaux impactant vos déplacements

 [ge_transports](https://twitter.com/ge_transports)
 avisdetravaux.ge.ch

POSEZ-NOUS VOS QUESTIONS !

 +41 22 546 87 00
 ge-transports@etat.ge.ch
 [ge-transports](https://www.facebook.com/ge-transports)